

Neuchâtel, le 18 octobre 2023

## Avec son Projet de territoire, la Ville de Neuchâtel tient la vision stratégique de son développement futur

**C'est un pas crucial qui vient d'être franchi pour l'avenir de la commune fusionnée de Neuchâtel : dans un document intitulé « Projet de territoire », le Conseil communal dévoile sa stratégie territoriale pour les vingt années à venir. Ville des proximités, ville durable, ville vivante : trois axes, assortis de sept images directrices, dessinent la capitale cantonale de 2040, forte de 50'000 habitant-e-s et de 41'000 emplois. Le Conseil général sera saisi d'un « Rapport d'information » à l'appui du « Projet de territoire » dans sa séance du 23 octobre prochain.**

Améliorer la qualité de vie, promouvoir une économie innovante et à haute valeur ajoutée, valoriser les paysages et protéger la biodiversité, décarboner la mobilité sans oublier d'encourager l'inclusion et le vivre-ensemble : autant d'objectifs qui figurent dans le Projet de territoire, appelé à guider la révision du Plan d'aménagement local (PAL) ces prochains mois. Dans cet outil de pilotage de l'action publique, la Ville affiche ses ambitions pour les quinze à vingt prochaines années, puisqu'il s'agit d'accueillir, d'ici 2040, 6000 habitant-e-s et 5000 emplois supplémentaires, en phase avec les objectifs du Plan directeur cantonal en matière d'aménagement du territoire. Elle renforce ainsi sa position de centre urbain à l'échelle régionale et de l'agglomération et consolide son esprit d'ouverture et sa terre d'innovation.

### Des lignes claires pour l'avenir

*« Notre objectif est clair, il s'agit d'une stratégie urbaine qui doit non seulement améliorer la qualité de vie et le vivre ensemble des habitant-e-s, mais également en attirer de nouveaux en rendant notre capitale cantonale plus attractive sur les plans régional, national et même international »,* a souligné Violaine Blétry-de Montmolin, conseillère communale en charge du développement territorial, de l'économie et du tourisme. En trois axes et sept images directrices, le Projet de territoire prend en compte l'ensemble des réalités topographiques, socioéconomiques, écologiques et climatiques de la Ville : il en ressort des lignes claires en matière de développement, qui

guideront ces prochains mois la rédaction du Plan d'aménagement local, instrument concret de planification à l'échelle parcellaire.

En attendant de faire l'inventaire des besoins par quartier, et par souci de dépasser les anciennes frontières d'avant la fusion, les autorités ont choisi de dégager les principaux enjeux propres à l'ensemble de la commune en sept images directrices qui constituent le Projet de territoire présenté au Conseil général lors de sa séance du 23 octobre.

« Renforcer les centralités », c'est-à-dire le centre-ville mais aussi les grands et petits cœurs de quartier comme la gare, Peseux ou La Coudre ; « Stimuler l'activité économique » avec un accent particulier sur l'économie productive, génératrice d'habitant-e-s et d'emplois ; « Requalifier les axes urbains majeurs » à la fois en densifiant le long de ces routes mais aussi en apaisant le trafic et en favorisant mobilité douce et transports publics comme sur l'axe Maladière-Monruz ou Cormondrèche-Vauseyon : telles sont les premières visions directrices du Projet de territoire, qui dessinent l'urbanisation future de la cité.

## Pentes, lisière et rives sous la loupe

Toutes celles et ceux qui y vivent le savent bien, la ville de Neuchâtel est marquée par de fortes pentes entre le lac et la lisière : c'est pourquoi la quatrième de ces images, « Franchir la pente », aborde le thème de l'accessibilité et envisage les solutions pour mieux relier le lac à la forêt. Cinquième vision, « Vivre avec la nature » montre qu'il est possible de concilier activités humaines et de préserver les écosystèmes naturels, voire de les renforcer : arboriser, renaturer les cours d'eau, créer de nouveaux parcs, mettre en réseau les îlots de verdure sont autant d'actions prévues pour rendre à la nature la part qui lui appartient.

« Vivre avec la lisière » et « Valoriser la rive », les deux dernières images, se font écho : les autorités mettent en lumière les deux lignes parallèles d'horizon qui structurent la ville, celle qui jouxte la forêt et celle qui ouvre sur le lac. Sont évoquées à la fois leur potentiel de développement et l'importance d'y préserver la biodiversité.

Le Projet de territoire est le fruit de deux ans de travail transversal de la part des services communaux, guidés par le dicastère du développement territorial avec l'appui d'une commission spéciale du Conseil général, la ComPal, et des mandataires. S'appuyant sur le travail existant des communes parties à la fusion, il constitue le socle politique sur lequel sera réalisé le Plan d'aménagement local (PAL), un instrument de planification précis qui détaille les usages du territoire jusqu'à l'échelle du bien-fonds. A l'origine de cette révision, demandée par le canton de Neuchâtel à toutes les communes, l'entrée en vigueur sur le plan suisse de la Loi fédérale sur l'aménagement du

territoire (LAT), acceptée en votation populaire en 2013 et qui vise à une utilisation plus rationnelle et plus modérée des sols.

« *C'est surtout, pour la Ville de Neuchâtel, une magnifique opportunité de projeter son territoire pour la génération à venir, au moment même où la fusion a redessiné ses contours* », a déclaré Alain Rapin, président de la ComPal.

→ **Le Projet de territoire peut être consulté sur le site de la Ville :**  
[www.neuchatelville.ch/projet-de-territoire](http://www.neuchatelville.ch/projet-de-territoire)

Ville de Neuchâtel

**Renseignements complémentaires :**

Violaine Blétry-de Montmollin, conseillère communale, dicastère du développement territorial, de l'économie, du tourisme et du patrimoine bâti, 032 717 72 00

Alain Rapin, président de la commission PAL du Conseil général, 079 481 55 99

Philippe Carrard, urbaniste communal, 032 717 76 60

